

**DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**



**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Le jeudi 12 octobre 2023 à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le vendredi 06 octobre 2023, s'est assemblé à la salle des délibérations.

**Présents** : Shella COMMIN - David MONTOUT - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Johanne DAHOMAS - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Lyliane PIQUION - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Corinne PETRO - Frédéric THEOBALD - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

**Représentés** : Justin DESSOUT- Claudine CHALUS épouse BAZILE- Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Olivier SHEIKBOUDHOU.

**Absents** : Georges DAUBIN - Michel MADO - Denis BERNADOTTE - Denise BLEUBAR - Ary CHALUS - Sandra MANIJEAN - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

**Excusées** : Lydia DUPONT - Murielle JABES.

Séance présidée par **Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, Maire.**

**Secrétaire de séance** : Mme Kattia THEODORE-METONY.

DCM 2023/10/94

**OBJET : CESSIION DE 200 ACTIONS PAR LA VILLE DE BAIE-MAHAULT POUR L'ENTREE AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "CŒUR D'ENERGIE" DE LA COMMUNE DE VIEUX-HABITANTS.**

- ✓ Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- ✓ Vu le Code du commerce et notamment le Livre II ;
- ✓ Vu la résolution de l'Assemblée Générale Constitutive de la SPL CŒUR D'ENERGIE en date du 28 juin 2022 approuvant les statuts de la société ;
- ✓ Vu la délibération n° DCM 2022/02/15 du Conseil municipal de Baie-Mahault en date 10 février 2022, approuvant la création de la SPL CŒUR D'ENERGIE ;
- ✓ Vu la délibération N° CR-AP/22- 08 du conseil régional de Guadeloupe en date du 11 mars 2022, approuvant la création de la SPL CŒUR D'ENERGIE ;
- ✓ Vu, l'article 14 des statuts des de la SPL CŒUR D'ENERGIE ;
- ✓ Vu le courrier en date du 14 juin 2023, par lequel la commune de Vieux-Habitants a manifesté son intérêt à adhérer à la SPL CŒUR D'ENERGIE et acquérir des actions à cette fin,
  
- ✓ Considérant que le principe d'élargissement géographique du périmètre d'intervention de la SPL est nécessaire à son développement,
  
- ✓ Considérant que la commune de Vieux-Habitants souhaite bénéficier de l'assistance technique de la SPL pour poursuivre le développement durable de son territoire,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'approuver la cession de 200 actions de la Ville de Baie-Mahault d'une valeur nominale de 100 €, au profit du nouvel actionnaire la commune de Vieux-Habitants,

**Article 2 :**

D'autoriser Madame le Maire ou toute personne dûment habilitée, à signer la demande d'agrément de cession, qui sera soumise au conseil d'administration de la SPL CŒUR D'ENERGIE,

**Article 3 :**

D'autoriser Madame le Maire ou toute personne dûment habilitée, à prendre toutes les mesures, notamment à signer tous les actes et contrats nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Article 4 :**

De constater la recette ainsi que les opérations nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine de la Ville de Baie-Mahault au budget principal de la ville.

**Article 5 :**

De charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée à M. le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**


**Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :**



Publiée le : 17 OCT. 2023

Date du Conseil Municipal : 12 octobre 2023.

La secrétaire de séance,

  
Kathia THEODORE-METONY

  
Le Maire,  
  
**Hélène POLIFONTE-MOLIA**